

Assurance immobilière Berne

Police d'assurance 1/2

Raison de la mutation	Révision
Preneurs d'assurance	Propr. p. Etages 2710 Tavannes
Début de l'assurance	23.06.2017
Exigibilité de la prime	le 1 ^{er} janvier de chaque année
Empl. de l'objet	TAVANNES CHEMIN DE LA FIOLE 7
Canton	Berne
Objet assuré	Bâtiment
Genre d'usage	Maison d'habitation
Genre de construction	En dur
Valeur d'assurance	CHF 3'190'000
Indice des coûts de la construction de l'AIB	194 points
Dernière estimation du bâtiment	23.06.2017

Couverture	Somme d'assurance en CHF	Genre de valeur	Franch. / DC	Prime en CHF	Début de la couverture
GVB Standard, à l'incl. de la part pour prévention	3'190'000	N	selon CGA		01.01.1990
• prime de base de 0.34‰				1'084.60	
Prime annuelle à l'incl. du droit de timbre de 5%				1'084.60	

Remarques

Habitation, garage



Assurance immobilière Berne

Police d'assurance 2/2

Contrat n° 213490-A

Conditions générales d'assurance

Vous les trouvez sur la page www.gvb.ch/cga

Assurance immobilière Berne



Cette police remplace toutes les anciennes polices.

Si la teneur de la police ou des avenants ne concorde pas avec les conventions intervenues, le preneur d'assurance doit en demander la rectification dans les quatre semaines à partir de la réception de l'acte ; faute de quoi, la teneur est considérée comme acceptée.

Abréviations

Franch.	Franchise
DC	Délai de carence
CGA	Conditions générales d'assurance
N	Valeur à neuf

GVB Assurances privées SA

Police d'assurance 1/2

Contrat n° 213490-B

Raison de la mutation	Révision
Preneurs d'assurance	Propr. p. Etages 2710 Tavannes
Fin du contrat	01.01.2018
Exigibilité de la prime	le 1 ^{er} janvier de chaque année
Empl. de l'objet	TAVANNES CHEMIN DE LA FIOLE 7
Canton	Berne
Objet assuré	Bâtiment
Genre d'usage	Maison d'habitation
Genre de construction	En dur
Valeur d'assurance	CHF 3'190'000
Indice des coûts de la construction de l'AIB	194 points

Couverture	Somme d'assurance en CHF	Genre de valeur	Franch. / DC	Prime en CHF	Début de la couverture
GVB Plus	159'500	PR	0	319.00	01.01.2010
Prime annuelle à l'incl. du droit de timbre de 5%				319.00	

Conditions générales d'assurance

Vous les trouvez sur la page





GVB Assurances privées SA

Police d'assurance 2/2

Contrat n° 213490-B



Cette police remplace toutes les anciennes polices.

Si la teneur de la police ou des avenants ne concorde pas avec les conventions intervenues, le preneur d'assurance doit en demander la rectification dans les quatre semaines à partir de la réception de l'acte ; faute de quoi, la teneur est considérée comme acceptée (Art. 12 LCA).

Abréviations

VT	Valeur totale
PR	premier risque
SG	Somme de garantie
CFC124	Coûts de réalisation du projet clés en main (CFC 1, 2 et 4)
CFC1-4	Coûts de réalisation du projet clés en main (CFC 1-4)
CRG	Coûts de réalisation du gros œuvre (Soumettre le CFC)
CRT	Coûts de réalisation des travaux de constructeur (Soumettre le CFC)
CRC	Coûts de réalisation conformes au contrat d'entreprise
Franch.	Franchise
DC	Délai de carence
CGA	Conditions générales d'assurance